

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 12 JANVIER 2026, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Chantal St-Jean, conseillère, siège #1
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2026
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 À 20H00
7. CORRESPONDANCES (AUCUNE)
8. ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2025
9. ADHÉSION À LA FCM 2026 - 2027
10. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ
11. PUBLICATION D'UNE OFFRE D'EMPLOIS – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
12. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
13. RÉMUNÉRATION DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2025
14. AUTORISATION DE PAIEMENTS :
 - 14.1. AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 30229 – LIBÉRATION DE LA RETENUE (5%) ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
15. RAPPORTS
 - 15.1 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 15.2 Rapport de la voirie
 - 15.3 Rapport de l'inspecteur
16. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE TRICENTRIS
17. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE
18. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – LOT : 4 651 891
19. VARIA :
20. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)
21. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC

Le maire invite l'assistance à formuler ses questions au Conseil municipal.

3. ORDRE DU JOUR

2026-01-001

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

2026-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2026

2026-01-003

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à 19h30 pour l'adoption du budget 2026;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 pour l'adoption du budget 2026.

Adoptée à l'unanimité

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 À 20H00

2026-01-004

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 à 20h00;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal St-Jean, **APPUYÉ PAR** Pierre Robineau **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

7. CORRESPONDANCES (AUCUNE)

8. ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2025

2026-01-005

ATTENDU QUE monsieur Benoit Leclerc, inspecteur en bâtiments, environnement et voirie, est membre de la Corporation des officiers municipaux en environnement et bâtiment du Québec et qu'il s'agit d'une source d'information importante pour l'inspecteur.

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité de Mayo renouvelle l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, pour l'inspecteur en bâtiments, environnement et voirie pour l'année 2026 pour une somme de 380.00\$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité

9. ADHÉSION À LA FCM 2026 - 2027

2026-01-006

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE la municipalité juge important de maintenir son adhésion;

ATTENDU la réception d'un avis de renouvellement d'adhésion de la part de la (FCM) au montant de 304.88 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 304.88 \$ plus taxes afin de prolonger son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2026-2027;

Adoptée à l'unanimité

10. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

2026-01-007

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour l'année 2026 au coût de 1 141.55\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**11. PUBLICATION D'UNE OFFRE D'EMPLOI – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE**

2026-01-008

ATTENDU QUE suivant la démission de la greffière-trésorière adjointe, en date du 16 juin 2025, le poste est demeuré vacant;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de combler le poste afin de permettre à la municipalité d'assurer des services de qualité à la population de façon constante et continue;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET
RÉSOLU**

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, à procéder à la publication d'une offre d'emploi afin de pourvoir le poste de greffière-trésorière adjointe, actuellement vacant.

Adoptée à l'unanimité

12. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2026-01-009

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET
RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques 13866 à 13897 :	186 511.89 \$
Paielements en ligne :	24 141.55 \$
Paies (Adm. Élus et pompiers):	<u>24 675.60 \$</u>
Grand total :	235 329.04 \$

Adoptée à l'unanimité

**13. RÉMUNÉRATION DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER
POUR L'ANNÉE 2025**

2026-01-010

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-12-201 ne fait pas spécifiquement mention de l'ajustement de salaire de l'employé responsable de l'entretien ménager des bureaux municipaux pour l'année 2026;

ATTENDU QUE l'employé responsable de l'entretien ménager demande une augmentation salariale de 2.00\$ de l'heure;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait de la qualité des services d'entretien ménager rendu depuis plusieurs années par l'employé en question;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET
RÉSOLU :**

QUE : le conseil autorise une augmentation salariale de 2.00\$ de l'heure pour le responsable de l'entretien ménager et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026;

Adoptée à l'unanimité

14. AUTORISATION DE PAIEMENTS :

14.1. AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 30229 – LIBÉRATION DE LA RETENUE (5%) ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2026-01-011

ATTENDU la résolution no. 2025-09-156, adoptée le 15 septembre 2025 et octroyant le contrat d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, au montant de 608 029.25\$, incluant les taxes;

ATTENDU la réception de la facture no. 30229, au montant de 23 844.22\$, incluant les taxes, de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, en date du 18 décembre 2025, pour les travaux en question;

ATTENDU QUE la compagnie HKR a émis un certificat de réception provisoire pour l'ensemble des travaux d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche, effectué en date du 4 novembre 2025;

ATTENDU QUE la compagnie HKR a également émis la recommandation de paiements numéro 3, au montant de 23 844.21\$, incluant les taxes, à la même date;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** :

QUE : la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture no. 302229, au montant de 23 844.22\$, incluant les taxes, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils, pour la libération de 5% de la retenue sur contrat, du projet d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche, conformément à la recommandation de la compagnie HKR.

Adoptée à l'unanimité

15. RAPPORTS

15.1 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-12-043 Déc.. 1 2025	371 Rivière la Blanche Mayo	Alarme incendie / Fire Alarm
F-25-12-044 Déc.. 5 2025	3834 Rte. 315 Mayo	Accident avec Blessé / SANS Décarcération
F-25-12-045 Déc.. 9 2025	3882 Rte. 315 Mayo	Accident avec Blessé / SANS Décarcération

15.2 Rapport de la voirie

Date	Description des travaux
------	-------------------------

1 DÉCEMBRE,2025	RENCONTRES VOIRIE
3 DÉCEMBRE,2025	RENCONTRE DÉNEIGEMENTS AVEC L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE
DÉCEMBRE,2025	CASTORS + DÉMANTÈLEMENT DE BARRAGE AVEC JONATHAN TOUCHETTE
25 DÉCEMBRE,2025	ARBRE TOMBÉ CHEMIN ROY
TRAVAUX À VENIR	
- Rencontre du comité de voirie (Date à définir)	

15.3 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-1201	361 ch. Rivière-Blanche	Capt d'eau souterraine	14v

16. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE TRICENTRIS

Puisque la résolution no. 2018-03-035 nomme monsieur Guy Roussel comme représentant auprès de l'organisme Tricentris et que celui-ci désire poursuivre ces fonctions, il ne sera pas nécessaire d'adopter une nouvelle résolution.

17. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE

2026-01-012

ATTENDU QUE selon le règlement 2021-02 la municipalité de Mayo peut procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré lorsque la dépense dudit contrat est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo doit faire l'achat d'abat poussière pour l'année 2026;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la part de la compagnie Multi Routes pour l'épandage de chlorure de calcium 35% au taux de 0.408\$ du litre incluant le transport et l'épandage;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder par contrat de gré à gré pour la fourniture de l'abat-poussière au taux de 0.408\$ du litre, incluant transport et épandage, pour un total pouvant atteindre jusqu'à 65 000 litres si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

18. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – LOT : 4 651 891

2026-01-013

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 651 891 sont M. Maxime Lauzon et M. Mathieu Charon;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 651 891 ont déposé une demande de démolition du bâtiment principal situé sur ledit lot, au 326, chemin Cameron, à Mayo, en date du 17 décembre 2025;

ATTENDU QUE conformément au règlement 2023-01 concernant la démolition, la demande a été présentée au comité de démolition pour analyse et approbation;

ATTENDU QUE le comité a pu établir que le bâtiment faisant l'objet de la demande de démolition ne représente pas un bâtiment à valeur patrimoniale;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil approuve la demande de démolition du bâtiment principal situé au 326, chemin Cameron, à Mayo.

Adoptée à l'unanimité

19. VARIA : (AUCUN)

20. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

Le maire invite l'assistance à formuler ses questions au Conseil municipal.

21. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-01-015

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean, **QUE** la séance soit levée.

20 h 20

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par

Robert Bertrand, maire